

Exécution de la loi fédérale sur la formation professionnelle

Le «Verband des Schweizerischen Baumaterial-Handels VSBH» et le «Verband Schweizerischer Plattenhandelsgeschäfte VSPH» ont déposé un projet de règlement concernant l'examen professionnel de *spécialiste de commerce en matériaux de construction*, conformément à l'art. 51 de la loi fédérale du 19 avril 1978 sur la formation professionnelle (RS 412.10) et à l'art. 45, al. 2, de son ordonnance d'exécution du 7 novembre 1979 (RS 412.101).

La Fédération Suisse des Centres Fitness a déposé un projet de règlement concernant l'examen professionnel d'*instructrice/instructeur de fitness*, conformément à l'art. 51 de la loi fédérale du 19 avril 1978 sur la formation professionnelle (RS 412.10) et à l'art. 45, al. 2, de son ordonnance d'exécution du 7 novembre 1979 (RS 412.101). Le règlement du 25 juin 1997 sera abrogé.

Les personnes intéressées peuvent obtenir ces projets de règlements à l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie, Effingerstrasse 27, 3003 Berne.

Le délai d'opposition auprès de cet office est de 30 jours.

29 avril 2003

Office fédéral de la formation professionnelle
et de la technologie